

CONSEIL DE DISCIPLINE

ORDRE DES THECNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET RADIO-ONCOLOGIE DU
QUÉBEC

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 35-12-001

DATE : 13 septembre 2012

LE CONSEIL :	Me Jean-Guy Gilbert	Président
	Marlène Fréchette, t.i.m.	Membre
	Stéphane Fréchette, t.i.m.	Membre

**Yves Morel, en sa qualité de syndic de l'Ordre des technologues en imagerie
médicale et en radio-oncologie du Québec**

Partie plaignante

C.

Dominique Paris, technologue en imagerie médicale

Partie intimée

RECTIFICATION DE LA DÉCISION EN VERTU DE L'ARTICLE 161.1 DU CODE DES PROFESSIONS

[1] Le 10 septembre 2012, le Conseil rendait la décision sur culpabilité et sanction dans le présent dossier.

[2] La décision doit être modifiée afin d'y inscrire la date du 10 septembre 2012 qui n'apparaît pas sur la décision originale.

[3] À la demande du plaignant, le Conseil accepte de modifier son paragraphe 69 de la décision afin qu'il soit ajouté les termes suivants :

« à l'égard du chef 1 de la plainte. »

Me Jean-Guy Gilbert

Marlène Fréchette, t.i.m.

Stéphane Fréchette, t.i.m.

Me Patrick de Niverville

Procureur de la partie plaignante

Me Catherine Asselin Jobin

Procureure de la partie intimée

Date d'audience : 31 mai 2012